

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 avril 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 15 février 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport International de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2020.

Le présent projet de loi est basé sur :

- le rapport financier 2020; et
- le rapport de l'organe de révision du 15 février 2021.

L'année 2020 a été marquée par les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le volume d'activité de l'AIG a chuté dès les premières mesures prises par le Conseil fédéral au premier trimestre 2020 ainsi que les restrictions imposées par les gouvernements en matière de déplacements internationaux (fermetures de frontières, quarantaines, confinements). Le trafic « passagers » a chuté de 68,8% sur l'ensemble de l'année par rapport à 2019 et les recettes ont subi un recul de 61,3%.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2020 présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2020 est de 1 323 366 000 francs, en augmentation de + 21 493 000 francs par rapport au 31 décembre 2019.

Evolution de l'actif :

- augmentation de la valeur des actifs non courants (+ 69 668 000 francs) provenant principalement des immobilisations corporelles, plus précisément des investissements dans le cadre de la construction du bâtiment Aile-Est et du remplacement de l'équipement de tri des bagages (BLC);
- première comptabilisation de stocks (+ 6 951 000 francs), suite à des travaux menés en 2020 qui ont permis de fiabiliser l'existence, l'exactitude et la valorisation des stocks;
- diminution des débiteurs clients (- 48 071 000 francs), conséquence directe des événements COVID-19 survenus en 2020;
- remboursement reçu en janvier 2020 d'un placement à court terme inscrit au bilan au 31 décembre 2019 (- 15 000 000 francs);

- augmentation des liquidités disponibles (+ 5 821 000 francs).

Evolution du passif :

- diminution des capitaux propres (- 161 708 000 francs), résultant de la perte nette 2020 de - 129 464 000 francs ainsi que du versement effectif à l'Etat de la part du résultat 2019, qui s'élève à 42 044 000 francs, partiellement compensés par la diminution des engagements de prévoyance imputés en augmentation des fonds propres pour + 9 350 000 francs;
- diminution des engagements de prévoyance professionnelle (- 114 423 000 francs) provenant principalement du versement, en décembre 2020, d'un montant de 127 742 000 francs au titre de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG);
- augmentation des emprunts (+ 299 732 000 francs), résultant essentiellement de l'émission, en mai 2020, d'un troisième emprunt obligataire d'un montant de 300 000 000 francs, avec un coupon de 1,05% et un coût *all-in* de 1,15%, afin de sécuriser les besoins de trésorerie de l'établissement pour l'exercice 2020, compte tenu des effets de la crise sanitaire sur le trafic aérien.

b) Résultat net

La perte nette de l'exercice 2020 s'élève à - 129 464 000 francs, soit une détérioration de - 213 551 000 francs par rapport au résultat 2019 (84 087 000 francs).

Evolution des produits totaux (191 156 000 francs)

Les redevances aéroportuaires et produits d'exploitation sont en baisse de - 302 779 000 francs par rapport à 2019, pour les principales raisons suivantes :

- le trafic passagers est en baisse de - 68.8% par rapport à 2019. Les événements liés à la crise sanitaire de 2020 ont eu un fort impact sur la baisse de l'activité de la plateforme aéroportuaire, en particulier les fermetures de frontières, quarantaines et confinements successifs (- 184 418 000 francs);
- les revenus non aéronautiques ont également souffert de la baisse du trafic et des fermetures successives de commerces décidées par les autorités au cours de l'exercice 2020 (- 118 361 000 francs).

Evolution des charges (320 620 000 francs)

Les charges ont diminué de - 89 228 000 francs par rapport à 2019, principalement sous l'effet de :

- mesures urgentes d'économies mises en place par l'AIG qui ont résulté en :
 - une baisse des charges de personnel de - 23 847 000 francs. La réduction des charges de personnel est le résultat de plusieurs actions combinées. Parmi ces mesures, figurent notamment le remboursement perçu au titre du chômage partiel (21 264 000 francs), le gel des embauches, le non-remplacement automatique des postes libérés, le non-renouvellement des contrats à durée déterminée, la compensation des soldes d'heures et de vacances et la prolongation des mesures d'encouragement au départ en retraite anticipée,
 - une baisse des charges de fonctionnement de - 65 905 000 francs par rapport à 2019 résultant de la mise en œuvre de mesures d'économies strictes sur tous les postes de dépenses;
- L'effet de ces mesures d'urgence a été partiellement compensé par les éléments suivants :
 - augmentation des charges financières de + 2 252 000 francs, suite à l'émission de l'emprunt obligataire en mai 2020,
 - baisse des charges d'amortissements de - 5 137 000 francs, principalement en raison de la fin de l'amortissement des actifs et de mises au rebut en 2019 non récurrentes en 2020,
 - hausse des charges de prévoyance de + 10 360 000 francs qui résulte de la baisse du taux d'actualisation de 0,25% à 0,15% au 31 décembre 2020, ainsi que l'impact à la hausse de la première comptabilisation en 2020 de l'engagement relatif aux primes retraite et anniversaire,
 - impact à la baisse de la première comptabilisation des stocks en 2020, pour un montant de - 6 951 000 francs, avec contrepartie en augmentation du compte de résultat.

c) Répartition du résultat net

La perte nette de - 129 464 000 francs est entièrement attribuée à la réserve générale.

d) Variation nette des liquidités

La variation nette des liquidités est de + 5 821 000 francs. Les liquidités sont passées de 24 158 000 francs au 1^{er} janvier 2020 à 29 979 000 francs au 31 décembre 2020.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à - 8 560 000 francs. Il n'a pas permis de financer le flux de trésorerie des activités d'investissement qui est de - 126 459 000 francs. Le montant des investissements annuels a diminué de - 106 036 000 francs par rapport à 2019, de nombreux projets ayant été mis à l'arrêt pour réduire les dépenses et contenir le niveau d'endettement dans ce contexte de crise sanitaire. Les deux projets d'investissements principaux actuels, soit la construction du bâtiment Aile-Est et le remplacement du système de tri des bagages (BLC), ont été poursuivis, dans le respect des engagements contractuels, mais ont dû être suspendus pendant la période de fermeture des chantiers survenue au printemps 2020.

L'emprunt obligataire de 300 000 000 francs, émis en mai 2020, a permis à l'AIG de couvrir les investissements de l'année, de verser la contribution due dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG et d'honorer le versement à l'Etat de sa part au résultat 2019.

La dette portant intérêts s'élève à 623 784 000 francs au 31 décembre 2020.

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 96 097 000 francs, en diminution de - 161 708 000 francs par rapport à 2019.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2020 comprenant le rapport de l'organe de révision du 15 février 2021



RAPPORT FINANCIER 2020

RAPPORT FINANCIER 2020

Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	10
4. Autres charges du personnel	11
5. Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	11
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	13
7. Énergie, entretien et loyers	13
8. Autres dépenses de fonctionnement	13
9. Fonds environnement	13
10. Charges financières	14
11. Immobilisations corporelles	14
12. Actifs en location-financement	15
13. Stocks	16
14. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	16
15. Débiteurs clients	16
16. Placement à court terme	16
17. Disponibilités	16
18. Emprunts et autres dettes non courants et courants	17
19. Provisions	17
20. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	18
21. Comptes de régularisation passifs	21
22. Relations avec les parties liées	21
23. Gestion du capital	22
24. Engagements conditionnels et engagements hors bilan	22
25. Attribution du résultat net	22
26. Événements postérieurs à la date de clôture	22

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2020	2019
PRODUITS	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	17'052	44'776
Redevances passagers	3.2	68'627	217'658
Autres redevances aéronautiques	3.3	8'600	16'263
Total des redevances aéroportuaires		94'279	278'697
Redevances commerciales	3.4	31'177	100'426
Parkings	3.5	19'547	47'660
Loyers et droits de superficie	3.6	23'360	26'696
Revenus annexes de location	3.7	6'484	8'803
Recettes infrastructures centralisées	3.8	7'165	20'288
Autres produits d'exploitation		9'144	11'365
Total des produits d'exploitation		96'877	215'238
Total des produits		191'156	493'935
CHARGES			
Salaires et allocations		-87'292	-107'161
Assurances sociales, maladie et accident		-14'228	-13'515
Autres charges du personnel	4	-5'755	-10'446
Charge de prévoyance	5	-38'445	-24'532
Impact des modifications du plan de prévoyance	5	-	-3'553
Total des charges de personnel		-145'720	-159'207
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-29'163	-44'945
Sous-traitance sûreté et surveillance		-20'539	-37'187
Frais de police pour sûreté au sol		-8'421	-10'854
Énergie, entretien et loyers	7	-39'082	-46'503
Marchandises		-2'505	-6'232
Autres dépenses de fonctionnement	8	-5'046	-28'461
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	9	-425	-3'855
Total des dépenses de fonctionnement		-105'181	-178'037
Total des charges d'exploitation		-250'901	-337'244
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		-59'745	156'691
Amortissement sur immobilisations corporelles	11	-64'527	-68'731
Amortissement sur actifs en location-financement	12	-371	-1'304
Total des charges d'amortissements		-64'898	-70'035
Résultat opérationnel		-124'643	86'656
Charges financières	10	-4'821	-2'569
Total des charges financières		-4'821	-2'569
Résultat net de l'exercice		-129'464	84'087

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2020	2019
Résultat net de l'exercice		-129'464	84'087
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	450	-2'391
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	9'350	-106'645
Total des autres éléments du résultat global		9'800	-109'036
Résultat global total		-119'664	-24'949

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2020	2019
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'257'773	1'188'923
Actifs en location-financement	12	1'188	370
Total des actifs non courants		1'258'961	1'189'293
Stocks	13	6'951	-
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	14	13'150	11'026
Débiteurs clients	15	14'325	62'396
Placement à court terme	16	-	15'000
Disponibilités	17	29'979	24'158
Total des actifs courants		64'405	112'580
Total des actifs		1'323'366	1'301'873
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		225'561	173'718
Résultat de l'exercice		-129'464	84'087
Total des capitaux propres		96'097	257'805
PASSIFS			
Fonds environnement	9	20'835	20'410
Emprunts et autres dettes non courants	18	647'734	348'579
Provisions non courantes	19	42'000	42'000
Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	5	413'336	527'759
Instruments financiers dérivés non courants	20	256	1'150
Autres passifs non courants		6'066	14'791
Total des passifs non courants		1'130'227	954'689
Emprunts et autres dettes courants	18	1'239	662
Instruments financiers dérivés courants	20	948	1'034
Comptes de régularisation passifs	21	58'339	49'792
Fournisseurs		36'516	37'891
Total des passifs courants		97'042	89'379
Total des passifs		1'227'269	1'044'068
Total des passifs et des capitaux propres		1'323'366	1'301'873

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019		-	-87'706	327'904	240'198	85'113	325'311
Résultat 2019						84'087	84'087
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-106'645		-106'645		-106'645
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	-2'391			-2'391		-2'391
Résultat global total 2019		-2'391	-106'645	-	-109'036	84'087	-24'949
Part du résultat 2018 versé à l'État					-	-42'557	-42'557
Attribution à la réserve générale				42'556	42'556	-42'556	-
Solde au 31 décembre 2019		-2'391	-194'351	370'460	173'718	84'087	257'805
Solde au 1^{er} janvier 2020		-2'391	-194'351	370'460	173'718	84'087	257'805
Résultat 2020						-129'464	-129'464
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		9'350		9'350		9'350
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	450			450		450
Résultat global total 2020		450	9'350	-	9'800	-129'464	-119'664
Part du résultat 2019 versé à l'État					-	-42'044	-42'044
Attribution à la réserve générale				42'043	42'043	-42'043	-
Solde au 31 décembre 2020		-1'941	-185'001	412'503	225'561	-129'464	96'097

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2020	2019
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		-129'464	84'087
Charges d'intérêts	10	4'576	2'505
Amortissements	11/12	64'898	70'035
Allocation au fonds environnement	9	3'112	8'012
Utilisation du fonds environnement	9	-2'687	-4'157
Mouvement des provisions		270	20'995
Charge de prévoyance		22'669	13'806
Variation du coût amorti sur emprunt	18	245	64
Première comptabilisation des stocks	13	-6'042	-
Charges et produits non monétaires		87'041	111'260
Marge brute d'autofinancement		-42'423	195'347
Stocks		-909	-
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		-2'124	-1'653
Débiteurs clients		47'801	-441
Comptes de régularisation passifs		-9'530	3'386
Fournisseurs		-1'375	-25'315
Variation de l'actif d'exploitation net		33'863	-24'023
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-8'560	171'324
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-126'459	-232'495
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-126'459	-232'495
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État		-42'044	-42'557
Placement à court terme		15'000	-15'000
Recapitalisation de la caisse de pension	5	-127'742	-
Augmentation d'emprunts	18	299'190	99'688
Diminution d'emprunts	18	-523	-521
Paielement location-financement	18	-369	-762
Intérêts payés pendant l'année		-2'672	-2'682
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		140'840	38'166
Variation de trésorerie		5'821	-23'005
Disponibilités au début de l'exercice	17	24'158	47'163
Disponibilités à la fin de l'exercice	17	29'979	24'158
Variation de trésorerie		5'821	-23'005

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil fédéral a adopté, en 2018, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale : Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport International de Genève H.3.25 (LAIG).

A la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes :

IAS 1 Présentation des états financiers, amendements applicables respectivement dès le 01.01.2022 et 2023

IAS 16 Immobilisations corporelles, amendements applicables dès le 01.01.2022

IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, amendements applicables dès le 01.01.2022

Amendements résultant du cycle 2018-2020 d'améliorations annuelles des IFRS, applicables dès le 01.01.2022

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

La Direction a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de Genève Aéroport à poursuivre son exploitation et a conclu en ce sens sur la base des données de marché qui indiquent des conditions inchangées à long terme et de la capacité de Genève Aéroport à obtenir des financements.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2020, Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact des amendements de normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

En 2020, au bénéfice d'informations nouvelles précédemment non disponibles, Genève Aéroport a comptabilisé la valeur de ses stocks à l'actif du bilan pour la première fois (voir note 13). L'information comparative n'est pas disponible en 2019.

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice, ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante. En effet, malgré l'impact significatif des événements COVID-19 sur les comptes 2020 de Genève Aéroport et les incertitudes qu'ils entraînent à court et moyen termes, les données de marché analysées indiquent des conditions inchangées à long terme.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11);
- Débiteurs clients (notes 15 et 20);
- Provisions (note 19);
- Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme (note 5);
- Actifs et passifs financiers (note 20).

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

Événements significatifs de l'exercice 2020

Les événements liés au virus COVID-19 ont eu un impact sur les rubriques suivantes des états financiers:

- Produits: baisse consécutive à la réduction de l'activité;
- Charges de personnel: baisse de KCHF 21'264 suite aux heures de chômage partiel payées par les autorités publiques;

- Dépenses de fonctionnement: baisse suite aux économies réalisées par Genève Aéroport.

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes:

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant:
 - l'embarquement et le débarquement des passagers; et
 - le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
- Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.

2019	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
Produits	171'748	101'858	8'051	18'983	3'988	304'628
Transfert selon art 34 ORA	10'406					10'406
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'855					-3'855
Charges de personnel	-68'765	-49'925	-520	-6'687	-645	-126'542
dont charge de prévoyance	-11'308	-9'416	-92	-1'283	-115	-22'214
Dépenses de fonctionnement	-55'227	-54'645	-8'646	-11'835	-2'190	-132'543
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	54'307	-2'712	-1'115	461	1'153	52'094
Amortissements	-35'922	-6'174	-101	-4'839	-1'556	-48'592
Résultat opérationnel (EBIT)	18'385	-8'886	-1'216	-4'378	-403	3'502
Charges financières	-1'165	-97	-2	-119	-12	-1'395
Résultat net de l'exercice	17'220	-8'983	-1'218	-4'497	-415	2'107
Prélèvement à caractère d'impôt*	-3'872	4'311	590	2'124	196	3'349
Actifs non courants	721'095	61'212	1'699	91'431	2'636	878'073
Total des actifs	802'181	61'785	1'554	95'942	2'652	964'114
Investissements de l'exercice	153'210	17'374	382	40'864	1'350	213'180
2020						
Produits	61'077	32'624	2'523	7'164	1'665	105'253
Transfert selon art 34 ORA	-					
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-425					-425
Charges de personnel	-61'431	-44'088	-490	-6'371	-670	-113'050
dont charge de prévoyance	-15'143	-12'778	-116	-1'915	-162	-30'114
Dépenses de fonctionnement	-27'218	-34'539	-5'077	-6'990	-2'730	-76'554
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-27'997	-45'803	-3'044	-6'197	-1'735	-84'776
Amortissements	-31'781	-4'690	-114	-4'590	-840	-42'015
Résultat opérationnel (EBIT)	-59'778	-50'493	-3'158	-10'787	-2'575	-126'791
Charges financières	-2'481	-226	-9	-319	-18	-3'053
Résultat net de l'exercice	-62'259	-50'719	-3'167	-11'106	-2'593	-129'844
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-	-
Actifs non courants	741'618	67'026	1'466	131'172	3'400	944'682
Total des actifs	765'452	75'191	2'055	135'402	3'945	982'045
Investissements de l'exercice	55'381	12'970	112	44'250	1'569	114'282

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'article 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

- les activités relatives à la sûreté, permettant :
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.
- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
 - ▶ du système de tri des bagages ;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes :
 - la gestion des commerces, des restaurants et des parkings ; et
 - la gestion du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2020 (deux clients de plus de 10 % en 2019). Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 38 % et 12 % en 2020 (respectivement 40 % et 13 % en 2019). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 16 % en 2020 (19 % en 2019) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Deux clients représentent plus de 10 % des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 14 % et 10 % en 2020 (respectivement 21 % et 15 % en 2019).

2019	Stationnement des automobiles	Extra-aéronautique côté piste	Extra-aéronautique côté ville	Total extra-aéronautique	Total
Produits	49'014	84'835	55'458	189'307	493'935
Transfert selon art 34 ORA	-2'328	-8'078	-	-10'406	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-	-	-	-	-3'855
Charges de personnel	-7'722	-8'896	-16'047	-32'665	-159'207
dont charge de prévoyance	-1'391	-1'610	-2'870	-5'871	-28'085
Dépenses de fonctionnement	-12'855	-11'338	-17'446	-41'639	-174'182
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	28'109	56'523	21'965	104'597	156'691
Amortissements	-6'095	-4'917	-10'431	-21'443	-70'035
Résultat opérationnel (EBIT)	20'014	51'606	11'534	83'154	86'656
Charges financières	-727	-154	-293	-1'174	-2'569
Résultat net de l'exercice	19'287	51'452	11'241	81'980	84'087
Prélèvement à caractère d'impôt*	-10'840	-28'957	-5'596	-45'393	-42'044
Actifs non courants	93'570	94'970	122'680	311'220	1'189'293
Total des actifs	97'971	105'340	134'448	337'759	1'301'873
Investissements de l'exercice	10'035	19'966	6'623	36'624	249'804
2020					
Produits	20'116	31'399	34'388	85'903	191'156
Transfert selon art 34 ORA	-	-	-	-	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-	-	-	-	-425
Charges de personnel	-7'340	-8'433	-16'897	-32'670	-145'720
dont charge de prévoyance	-1'886	-2'762	-4'283	-8'331	-38'445
Dépenses de fonctionnement	-9'594	-6'159	-12'449	-28'202	-104'756
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	3'182	16'807	5'042	25'031	-59'745
Amortissements	-6'960	-5'289	-10'634	-22'883	-64'898
Résultat opérationnel (EBIT)	-3'778	11'518	-5'592	2'148	-124'643
Charges financières	-938	-347	-483	-1'768	-4'821
Résultat net de l'exercice	-4'716	11'171	-6'075	380	-129'464
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	92'743	95'458	126'078	314'279	1'258'961
Total des actifs	97'939	106'238	137'144	341'321	1'323'366
Investissements de l'exercice	5'754	4'930	9'600	20'284	134'566

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

2019	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total régulé
Produits	171'748	101'858	8'051	18'983	300'640
Transfert selon art 34 ORA	10'406				10'406
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-3'855				-3'855
Charges de personnel	-68'765	-49'925	-520	-6'687	-125'897
dont charge de prévoyance	-11'308	-9'416	-92	-7'283	-22'099
Dépenses de fonctionnement	-55'227	-54'645	-8'646	-11'835	-130'353
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	54'307	-2'712	-1'115	461	50'941
Amortissements	-35'922	-6'174	-101	-4'839	-47'036
Résultat opérationnel (EBIT)	18'385	-8'886	-1'216	-4'378	3'905
Charges financières	-1'165	-97	-2	-119	-1'383
Résultat net de l'exercice	17'220	-8'983	-1'218	-4'497	2'522
Prélèvement à caractère d'impôt*	-3'872	4'311	590	2'124	3'153
Actifs non courants	721'095	61'212	1'699	91'431	875'437
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.0%	-6.9%	-28.7%	-2.4%	0.8%
2020					
Produits	61'077	32'824	2'523	7'164	103'588
Transfert selon art 34 ORA	-	-	-	-	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-425				-425
Charges de personnel	-61'431	-44'088	-490	-6'371	-112'380
dont charge de prévoyance	-15'143	-12'778	-116	-7'915	-29'952
Dépenses de fonctionnement	-27'218	-34'539	-5'077	-6'990	-73'824
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-27'997	-45'803	-3'044	-6'197	-83'041
Amortissements	-31'781	-4'690	-114	-4'590	-41'175
Résultat opérationnel (EBIT)	-59'778	-50'493	-3'158	-10'787	-124'216
Charges financières	-2'481	-226	-9	-319	-3'035
Résultat net de l'exercice	-62'259	-50'719	-3'167	-11'106	-127'251
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	741'618	67'026	1'466	131'172	941'282
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	-8.2%	-83.2%	-326.5%	-8.3%	-13.5%

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ROA)

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des avions.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit des compagnies aériennes des redevances pour le stationnement des avions.

Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2020	2019
Redevances de stationnement et de hangar		4'282	6'143
Redevances de fret		1'437	2'264
Surtaxe bruit	9	2'458	6'766
Surtaxe émissions gazeuses	9	423	1'090
		8'600	16'263

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit de ses partenaires des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente à ses locataires d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes pour la mise à disposition, de ses partenaires, d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers et les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2020	2019
Pont transitoire AVS	1'692	861
Autres charges du personnel	4'063	9'585
	5'755	10'446

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**Principes comptables**

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Il est également au bénéfice d'autres avantages à long terme sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance et les autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60% du dernier traitement assuré, pour une durée de cotisation de 41 ans.

En décembre 2020, KCHF 127'742 ont été versés à la CPEG, correspondant à la contribution due par Genève Aéroport

dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG résultant de la votation de mai 2019.

Aux 31 décembre 2017 et 2018, le calcul actuariel de l'engagement de prévoyance tient compte d'une hypothèse de réduction des prestations de 5% afin de refléter l'impact hautement probable des mesures d'assainissement de la CPEG. L'hypothèse a été arrêtée sur la base des communications à ce sujet du comité de la CPEG en 2017 et 2018, ainsi que du dépôt, en 2017, au secrétariat du Grand Conseil Genevois de plusieurs projets de lois. En 2018, le Grand Conseil Genevois a adopté deux projets de loi qui ont fait l'objet d'un référendum en 2019. Le projet de loi, validé par la votation populaire, n'a finalement pas retenu la réduction des prestations. En 2019, la mise à jour des hypothèses actuarielles tient compte de cette information, ce qui entraîne une augmentation de l'engagement de retraite au passif du bilan de KCHF 19'500.

En 2020, l'affinage de l'hypothèse d'augmentation des salaires, qui tient désormais compte des salaires plafonnés, a entraîné une diminution de l'engagement de prévoyance de MCHF 37, dont la contrepartie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, dans les fonds propres.

Les tableaux suivants présentent les engagements de prévoyance qui cumulent le régime de retraite et les autres avantages à long terme sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2020	2019
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-798'495	-791'263
Fortune à la valeur de marché	385'159	263'504
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-413'336	-527'759

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance, durant l'exercice

	2020	2019
Engagements bruts au 01.01.	-791'263	-623'492
Coût net des services rendus	-37'033	-20'718
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-1'970	-5'535
Cotisations des assurés	-7'578	-7'652
Prestations nettes versées	14'659	10'915
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	-6'685
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	20'583	-125'228
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	4'107	-9'315
Impact des modifications du plan	-	-3'553
Engagements bruts au 31.12.	-798'495	-791'263

En 2020, le coût net des services rendus comprend une charge de KCHF 5'819 correspondant à la première comptabilisation des autres avantages à long terme sous forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2020	2019
Fortune au 01.01.	263'504	216'184
Cotisations de l'employeur	143'518	14'279
Cotisations des assurés	7'578	7'652
Prestations nettes versées	-14'659	-10'915
Frais d'administration	-244	-242
Produit d'intérêt de la fortune	802	1'963
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-15'340	34'583
Fortune au 31.12.	385'159	263'504

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2020	2019
Engagements net au 01.01.	-527'759	-407'308
Charge de la prévoyance	-38'445	-28'085
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	9'350	-106'645
Cotisations de l'employeur	143'518	14'279
Engagements net au 31.12.	-413'336	-527'759

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2020	2019
Coût des services rendus	-37'006	-24'271
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-1'168	-3'572
Gains/(pertes) de l'exercice reconnus immédiatement	-27	-
Frais d'administration	-244	-242

Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	-38'445	-28'085
--	----------------	----------------

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2020	2019
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	-6'685
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	20'583	-125'228
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	4'107	-9'315
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-15'340	34'583

Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global

	9'350	-106'645
--	--------------	-----------------

Composition de la fortune

	2020		2019	
Liquidités et créances à court terme	7'703	2.0%	8'959	3.4%
Obligations et créances libellées en CHF cotées	28'887	7.5%	12'648	4.8%
Obligations libellées en devise étrangère cotées	80'883	21.0%	60'869	23.1%
Prêts hypothécaires suisses	5'777	1.5%	2'108	0.8%
Actions de sociétés suisses cotées	38'516	10.0%	26'614	10.1%
Actions de sociétés étrangères cotées	77'032	20.0%	52'437	19.9%
Placements privés	23'110	6.0%	12'385	4.7%
Autres placements cotés	7'703	2.0%	7'378	2.8%
Immobilier suisse	115'548	30.0%	80'105	30.4%
Total des classes d'actifs	385'159	100.0%	263'504	100.0%

Hypothèses actuarielles

	2020	2019
Taux d'actualisation	0.15 %	0.25 %
Inflation sous-jacente	1.0 %	1.0 %
Taux d'augmentation des salaires	2.0 %	2.0 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

Durée moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2020, la durée moyenne pondérée de l'obligation est de 22.7 années (23.2 années au 31 décembre 2019).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse est présentée ci-après:

	2020		2019	
Variation du taux d'actualisation:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-10.5%	+12.3%	-10.6%	+12.6%
Variation du taux d'augmentation des salaires:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+2.9%	-2.6%	+4.5%	-4.1%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Contribution attendue en 2021

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2021 s'élève à KCHF 14'926.

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2020	2019
Honoraires et prestations de services	15'837	27'091
Sous-traitance tri-bagages	68	5'364
Sous-traitance nettoyage	8'683	8'384
Sous-traitance gestion des chariots	541	948
Assurances	2'077	1'885
Frais de communications	600	563
Frais financiers	1'357	710
	29'163	44'945

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2020	2019
Eau, énergie et combustible	8'994	11'097
Entretien des immeubles	9'875	16'767
Entretien des équipements	13'752	12'219
Loyer, redevance d'utilisation	1'509	1'468
Droit de superficie versé à l'État	4'952	4'952
	39'082	46'503

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2020	2019
Mobilier, machines et véhicules		1'942	1'823
Débours		321	1'104
Frais divers		341	683
Pertes sur débiteurs		571	350
Fournitures de bureau et imprimés		533	727
Dotation à la provision indemnités riverains	19	-	21'000
Charges liées au fonds environnement	9	1'338	2'774
		5'046	28'461

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT**Principes comptables**

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration, sur préavis de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA ci-après).

Le fonds environnement est alimenté par:

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage, facturées lorsque les avions sont bruyants; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge les honoraires des membres et experts de la CCLNTA et une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2020	2019
Solde au 01.01.		20'410	16'555
Surtaxe bruit	3.3	2'458	6'766
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	423	1'090
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		183	156
Subvention système de mesure bruit		48	-
Intérêts du fonds portés en compte		-	-
Attribution au fonds environnement		3'112	8'012
Charges liées au fonds environnement	8	-1'338	-2'774
Charges du service environnement		-1'349	-1'383
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-2'687	-4'157
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		425	3'855
Solde au 31.12.		20'835	20'410

Le taux moyen 2020 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.0 % (0.0 % en 2019).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES

Principes comptables

Les charges d'intérêts réglées et les produits d'intérêts encaissés sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2020	2019
Intérêts sur emprunts	20	4'570	2'497
Intérêts sur location-financement et autres	20	6	8
Variation du coût amorti de l'emprunt	20	245	64
Total des charges financières		4'821	2'569

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles :

Bâtiments d'exploitation	30 ans
Équipements d'exploitation	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Bâtiments d'exploitation	Équipements d'exploitation	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2019	823'591	249'708	368'841	95'981	331'387	1'869'508
Acquisitions					249'410	249'410
Mises en service	38'772	7'099	10'477	7'636	-63'984	-
Sorties			-1'718	-263		-1'981
Valeur brute au 31.12.2019	862'363	256'807	377'600	103'354	516'813	2'116'937
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-391'336	-122'247	-270'008	-77'673		-861'264
Amortissement	-25'562	-12'318	-23'270	-7'581		-68'731
Sorties			1'718	263		1'981
Amortissements cumulés au 31.12.2019	-416'898	-134'565	-291'560	-84'991		-928'014
Valeur nette au 31.12.2019	445'465	122'242	86'040	18'363	516'813	1'188'923
Valeur brute au 01.01.2020	862'363	256'807	377'600	103'354	516'813	2'116'937
Acquisitions					133'377	133'377
Mises en service	15'099	12'572	18'728	1'078	-47'477	-
Sorties			-3'324	-125	-270	-3'719
Valeur brute au 31.12.2020	877'462	269'379	393'004	104'307	602'443	2'246'595
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-416'898	-134'565	-291'560	-84'991		-928'014
Amortissement	-24'389	-12'392	-21'005	-6'471	-270	-64'527
Sorties			3'324	125	270	3'719
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-441'287	-146'957	-309'241	-91'337		-988'822
Valeur nette au 31.12.2020	436'175	122'422	83'763	12'970	602'443	1'257'773

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Les retenues de garanties sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les immobilisations en construction comprennent les coûts de la construction du bâtiment Aile-Est pour un montant de KCHF 434'304 au 31.12.2020 (KCHF 374'446 au 31.12.2019) ainsi que les coûts de la construction du bâtiment et de l'équipement du nouveau tri des bagages pour un montant de KCHF 121'199 au 31.12.2020 (KCHF 67'724 au 31.12.2019). La mise en service de l'Aile-Est est prévue à fin 2021 et celle du tri de bagages s'étalera dès 2021 et jusqu'en 2024.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2020, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élevaient à KCHF 144'817 (KCHF 266'186 au 31 décembre 2019).

| Note 12. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement:

Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 18).

	Équipements systèmes information	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2019	14'687	-	14'687
Acquisitions	-	394	394
Mises en service	394	-394	-
Valeur brute au 31.12.2019	15'081	-	15'081
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-13'407	-	-13'407
Amortissement	-1'304	-	-1'304
Amortissements cumulés au 31.12.2019	-14'711	-	-14'711
Valeur nette au 31.12.2019	370	-	370
Valeur brute au 01.01.2020	15'081	-	15'081
Acquisitions	-	1'189	1'189
Mises en service	1'189	-1'189	-
Valeur brute au 31.12.2020	16'270	-	16'270
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-14'711	-	-14'711
Amortissement	-371	-	-371
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-15'082	-	-15'082
Valeur nette au 31.12.2020	1'188	-	1'188

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

| Note 13. STOCKS

Principes comptables

Les stocks comprennent le matériel nécessaire au bon déroulement des activités aéroportuaires. Ils sont reconnus en charges de fonctionnement l'année durant laquelle ils sont utilisés. Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'achat moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

	2020	2019
Stocks	6'951	-
Correction de valeur des stocks dépréciés	-	-
	6'951	-

En 2020, au bénéfice d'informations nouvelles précédemment non disponibles, Genève Aéroport a comptabilisé la valeur de ses stocks à l'actif du bilan pour la première fois. La contrepartie de la valeur initiale des stocks a été comptabilisée dans le compte de résultat pour un montant de KCHF 6'042 au 1^{er} juillet 2020.

| Note 14. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2020	2019
Charges payées d'avance	5'136	1'801
Produits à recevoir	885	2'067
Total des comptes de régularisation actifs	6'021	3'868
TVA à recevoir	7'129	7'158
Total des créances diverses	7 129	7'158
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	13'150	11'026

| Note 15. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 20). Une provision pour débiteurs douteux est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances douteuses et présentée en diminution des débiteurs clients. La provision est évaluée individuellement pour chaque débiteur client significatif.

	2020	2019
Débiteurs clients	16'264	64'065
Provision pour débiteurs douteux	-1'939	-1'669
	14'325	62'396

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élèvent à KCHF 301 en 2020 (KCHF 355 en 2019). Ces pertes ont fait l'objet d'une provision lors d'un exercice précédent pour un montant de KCHF 25.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre:

	2020	2019
Non échues	12'766	61'576
Échues < 30 jours	733	436
Échues > 30 jours	2'765	2'053
	16'264	64'065

Le mouvement de la provision pour débiteurs douteux est le suivant:

	2020	2019
Solde au 01.01.	1'669	1'674
Dotation	580	220
Utilisation	-25	-25
Dissolution	-285	-200
Solde au 31.12.	1'939	1'669

| Note 16. PLACEMENT À COURT TERME

Principes comptables

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est:

- supérieure à trois mois à la date d'acquisition;
 - inférieure à douze mois après la date de clôture.
- Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

Le placement inscrit au bilan au 31 décembre 2019 a été échu en janvier 2020.

| Note 17. DISPONIBILITÉS

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

	2020	2019
Caisse	197	265
Comptes courants	29'782	23'893
	29'979	24'158

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2020 a été de 0.0% (0.0% en 2019).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

| Note 18. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES
NON COURANTS ET COURANTS**Principes comptables**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite ré-évalués au coût amorti (voir note 20). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2019	224'597	23'163	1'880	738	250'378
Mouvements monétaires :					
augmentation d'emprunts	99'688				99'688
diminution d'emprunts		-389	-132	-762	-1'283
Mouvements non monétaires :					
nouveau contrat				394	394
variation du coût amorti	64				64
Solde au 31.12.2019	324'349	22'774	1'748	370	349'241
Dont					
Part non courante	324'349	22'385	1'614	231	348'579
Part courante	-	389	134	139	662
Solde au 01.01.2020	324'349	22'774	1'748	370	349'241
Mouvements monétaires :					
augmentation d'emprunts	299'190				299'190
diminution d'emprunts		-389	-134	-369	-892
Mouvements non monétaires :					
nouveau contrat				1'189	1'189
variation du coût amorti	245				245
Solde au 31.12.2020	623'784	22'385	1'614	1'190	648'973
Dont					
Part non courante	623'784	21'995	1'478	477	647'734
Part courante		390	136	713	1'239

Emprunts

Le 20 septembre 2017, Genève Aéroport a émis un emprunt obligataire d'un montant de KCHF 175'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0.4 %.

Le 27 juin 2019, Genève Aéroport a émis un second emprunt obligataire d'un montant de KCHF 100'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0.31 %.

Le 26 mai 2020, Genève Aéroport a émis un troisième emprunt obligataire d'un montant de KCHF 300'000. L'emprunt a une durée de 3 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 1.05 %.

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 12).

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 0.88 % au 31 décembre 2020 (0.63 % au 31 décembre 2019).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit qui ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements, notamment la construction de l'Aile-Est, ainsi que pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations:

	2020	2019
Capacité d'emprunt contractuelle	760'000	455'000
Dont lignes de crédit non utilisées	135'000	130'000

| Note 19. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2020	2019
Solde au 01.01.	42'000	21'000
Dotation		21'000
Utilisation		
Dissolution		
Solde au 31.12.	42'000	42'000
Dont		
Part non courante	42'000	42'000
Part courante	-	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

| Note 20. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes. Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir

les flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti.

Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite, les variations de leur juste valeur sont constatées :

- en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture.
- immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2019	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
ACTIFS					
Débiteurs clients	15	62'396			62'396
Placement à court terme	16	15'000			15'000
Disponibilités	17	24'158			24'158
Total des actifs		101'554	-	-	101'554
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	18		348'579		348'579
Emprunts et autres dettes courants	18		662		662
Instruments financiers dérivés non courants				1'150	1'150
Instruments financiers dérivés courants				1'034	1'034
Fournisseurs			37'891		37'891
Total des passifs		-	387'132	2'184	389'316
2020					
ACTIFS					
Débiteurs clients	15	14'325			14'325
Placement à court terme	16	-			-
Disponibilités	17	29'979			29'979
Total des actifs		44'304	-	-	44'304
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	18		647'734		647'734
Emprunts et autres dettes courants	18		1'239		1'239
Instruments financiers dérivés non courants				256	256
Instruments financiers dérivés courants				948	948
Fournisseurs			36'516		36'516
Total des passifs		-	685'489	1'204	686'693

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps au 31 décembre 2020 a été calculée par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2020. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2020	2019
Solde au 01.01	-2'391	-
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	450	-2'391
Solde au 31.12	-1'941	-2'391

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Notes	2020	2019
Intérêts sur emprunts	10	4'570	2'497
Intérêts sur location financement et autres	10	6	8
Variation du coût amorti de l'emprunt	10	245	64
		4'821	2'569

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 18). Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 16).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2020 et 2019 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2019	Notes	Total	2020	2021	2022-2024	>2024
Emprunts	18	324'349				324'349
Intérêts contractuels sur emprunts		22'091	1'972	1'972	5'917	12'230
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	2'184	1'034	901	249	
Engagement Fondation des parkings	18	22'774	389	389	1'168	20'828
Engagement Palexpo	18	1'748	134	136	420	1'058
Engagement SITA	18	370	138	140	92	
Fournisseurs		37'891	37'891			
		411'407	41'558	3'538	7'846	358'465
Au 31.12.2020	Notes	Total	2021	2022	2023-2025	>2025
Emprunts	18	623'784			298'954	324'830
Intérêts contractuels sur emprunts		29'689	5'152	5'152	9'127	10'258
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	1'204	948	256		
Engagement Fondation des parkings	18	22'385	389	389	1'168	20'439
Engagement Palexpo	18	1'614	136	138	427	913
Engagement SITA	18	1'190	713	477		
Fournisseurs		36'516	36'516			
		716'382	43'854	6'412	309'676	356'440

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 15). La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification

régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Des garanties bancaires et des paiements d'avance sont demandés au cas par cas et ceci notamment dans le cadre des événements COVID-19. Ces derniers n'ont pas fait apparaître de risque particulier concernant les débiteurs ouverts au 31 décembre 2020. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 2'274 au 31 décembre 2020, soit 14 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 18'517 au 31 décembre 2019, soit 29 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêts variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe, en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts ». Au 31 décembre 2020 et 2019, 100 % des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019, un contrat d'investissement a été conclu pour un montant de KEUR 68'302. Le risque de change engendré par la conclusion de ce contrat a été réduit par la conclusion, à la même date, de contrats d'achats à terme d'EUR.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit au 31 décembre :

Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF :	2020		2019	
	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	298	-298	591	-591

Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

| Note 21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2020	2019
Provisions vacances et heures supplémentaires	3'224	5'332
Provisions pont transitoire AVS	1'085	907
Primes annuelles allouées au personnel	-	3'245
Charges d'intérêts à payer	2'291	387
Retenues de garantie	33'336	17'185
Autres charges à payer	18'403	22'736
	58'339	49'792

| Note 22. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'952 en 2020 (KCHF 4'952 en 2019) pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 8'421 en 2020 (KCHF 10'854 en 2019).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2020	2019
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'235	1'273
Service du protocole (hors sûreté)	1'891	1'992

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2020	2019
Total des achats durant l'exercice	-26'529	-30'774
Total des ventes durant l'exercice	1'244	1'312
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	10'036	3'962
Solde emprunts ouverts au 31.12.	22'385	22'774

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2020

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	2020	2019
Conseil d'administration	422	404
Direction générale - total	2'498	2'441
Rémunération	2'228	2'176
Prévoyance professionnelle	270	265
	2'920	2'845

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration compte 20 membres (20 membres au 31 décembre 2019) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2019).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 23. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation (voir note 1). Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio de résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net, conformément aux usages.

L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités.

Au 31 décembre le ratio EBITDA/endettement net est le suivant :

	2020	2019
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-59'745	156'691
Emprunts et autres dettes non courants	647'734	348'579
Emprunts et autres dettes courants	1'239	662
Total des emprunts	648'973	349'241
Disponibilités	-29'979	-24'158
Endettement net	618'994	325'083
Ratio EBITDA / endettement net	-9.7 %	48.2 %

| Note 24. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement conditionnels

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéro-

port à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit applicables à Genève Aéroport ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement par Genève Aéroport de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

Indemnisation des riverains

L'autorisation attendue de nouvelles courbes de bruit pourrait entraîner de nouvelles demandes d'indemnisation de riverains au titre du bruit subi. Au 31 décembre 2020, aucun élément n'est connu qui nécessite d'être présenté dans les comptes.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent les commandes ouvertes auprès de tiers, dont les commandes pour dépenses d'investissement en immobilisations corporelles (voir note 11).

| Note 25. ATTRIBUTION DU RÉSULTAT NET

L'arrêté du Conseil d'Etat du 22 mai 2019 stipule que la moitié du bénéfice de Genève Aéroport est versé à l'Etat de Genève durant l'exercice qui suit la clôture.

La perte de Genève Aéroport arrêtée au 31 décembre 2020 sera attribuée comme suit :

	2020
Versement à l'État	-
Affectation à la Réserve générale	-129'464
	-129'464

| Note 26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 15 février 2021, date de l'approbation des comptes 2020 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.



Mazars SA
Chemin de Blandonnet 2
CH-1214 Vernier-Genève

Tel: +41 22 708 10 80
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 1 à 22) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion distincte à leur sujet.



Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Eléments clés de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent 95% du bilan (CHF 1'258 millions).

L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation. En 2020, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 133 millions en immobilisations corporelles.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.
- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.
- Risques de pertes de valeur des actifs immobilisés du fait de jugements dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Vérifié le caractère adéquat de la durée d'utilité attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.
- Vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.
- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.
- Examiné et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et des mises au rebut. Le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Impact de la crise sanitaire lié à la COVID-19

Éléments clés de l'audit

L'épidémie liée à la COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé en mars 2020. Elle a provoqué sur l'exercice 2020 des perturbations importantes et une incertitude économique au niveau mondial.

Cette crise sanitaire impacte significativement les opérations de l'Aéroport International de Genève, avec notamment :

- (i) une forte baisse du trafic d'avions et de passagers impactant toutes les natures de revenus (redevances aéroportuaires, redevances commerciales, recettes liées aux parkings, etc.),
- (ii) les difficultés financières rencontrées par certains partenaires importants (compagnies aériennes et concessionnaires),
- (iii) le report de l'ouverture de l'Aile Est et d'un certain nombre de projets, et
- (iv) la mise en place du chômage partiel et le non remplacement systématique des collaborateurs qui quittent l'entreprise.

Nous avons considéré l'impact de la crise comme un élément clé de l'audit, au travers des risques suivants qui peuvent être identifiés :

- Risques sur le financement des activités et des investissements, ainsi que sur la continuité d'exploitation, compte tenu de la forte baisse des revenus et des flux de trésorerie opérationnels y relatifs,
- Risque sur l'évaluation et la recouvrabilité de certains actifs (notamment créances et immobilisations).

Les principaux effets de cette crise sanitaire sur les états financiers sont présentés dans les « Événements significatifs de l'exercice 2020 » en note 1 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons examiné les prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction, vérifié qu'elles correspondaient aux derniers prévisionnels validés par le Conseil d'administration du 8 décembre 2020, et vérifié l'exactitude des calculs sous-jacents.

Nous avons obtenu l'assurance que ces prévisions étaient raisonnables et permettaient de justifier du financement des activités et de l'absence de risque significatif sur la continuité d'exploitation.

Nous avons examiné avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur sur les créances commerciales envers les compagnies aériennes, les locataires et les concessionnaires, apprécié et vérifié les hypothèses et calculs des tests de recouvrabilité. Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les ajustements de valeurs comptabilisées sont suffisants au regard des risques identifiés.

Nous avons examiné avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur sur les immobilisations (de manière individuelle et sur les actifs pris dans leur ensemble), apprécié et vérifié les hypothèses et calculs des tests de dépréciation. Compte tenu de nos travaux, nous considérons que l'absence de dépréciation de valeur au-delà des amortissements comptabilisés est justifiée.

Nous avons examiné le caractère approprié de l'information financière associée dans les notes aux états financiers, et considérons que l'information présentée est suffisante.



Autres informations du rapport annuel

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport annuel. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant. Le rapport annuel sera mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Les autres informations du rapport annuel ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous n'exprimerons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit de l'Aéroport International de Genève, il est de notre devoir de lire les autres informations désignées ci-dessus, lorsqu'elles seront mises à notre disposition, et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon.

Autres points

Les comptes annuels de l'Aéroport International de Genève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 11 mars 2020 une opinion non modifiée sur les comptes annuels.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières et sur les activités de la société, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatés lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

MAZARS SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Yoann Bois
Expert-réviseur agréé

Genève, le 15 février 2021